

# Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1880.

Vérification du compte de l'exercice 1878.

BUDGET DE LA CHAMBRE POUR L'EXERCICE 1881.

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DE COMPTABILITÉ (1), PAR M. G. WASHER.

MESSIEURS,

La commission de comptabilité, en exécution de l'article 83 du règlement de la Chambre, a procédé, les 15, 16, 17 et 21 décembre, à l'examen du compte de l'exercice 1878 et des pièces justificatives y annexées.

Les chiffres du Budget relatifs à cet exercice ont été arrêtés par la Chambre à la somme de . . . . . fr. 702,828 »

Un crédit supplémentaire a été alloué par la loi du 21 mai 1878 (*Moniteur* n° 144); il s'élève à . . . . . 25,000 »

TOTAL. . . . . fr. 727,828 »

Les dépenses se sont élevées à . . . . . 719,206 72

L'excédant des crédits sur les dépenses est de . . . . . fr. 8,621 28

crédit qu'il y a lieu d'annuler comme dépassant les besoins de l'exercice.

L'examen des pièces justificatives a donné lieu aux observations suivantes :

Au littéra A. L'état collectif des indemnités payées en janvier 1878 à MM. les Représentants, bien que n'étant pas revêtu de la signature de l'un de MM. les Questeurs, a été liquidé par la Cour des Comptes.

(1) La commission est composée de MM. DESCAMPS, président; SABATIER, LIPPENS, MASCART, LUCQ, DEMEUR et WASHER.

Au littéra *F*. Achat de livres et de documents utiles aux travaux de la Chambre.

Les dépenses ont été de fr. 10,451 12 c<sup>s</sup>; le crédit voté par la Chambre a été dépassé de fr. 2,951 12 c<sup>s</sup>.

La commission de comptabilité estime qu'il y a lieu de nommer une commission spéciale chargée de tout ce qui concerne la bibliothèque. Cette commission serait composée de M. le Président de la Chambre, de MM. les Questeurs et de 4 Membres de la Chambre à désigner annuellement par le bureau.

La commission de comptabilité estime qu'il y a lieu de tenir la main à ce que, dans l'avenir, tous les paiements, de quelque nature qu'ils puissent être, soient faits par un agent responsable, le caissier de la Chambre.

Le compte de 1878 est approuvé.

La commission décide, à l'unanimité, qu'à partir de l'exercice 1881 aucun transfert ne pourra plus être fait d'un littéra du Budget à un autre, sans l'autorisation préalable de la commission de comptabilité, et prie la Chambre de bien vouloir approuver cette décision.

La commission de comptabilité se réunira au mois de février 1881 afin de vérifier le compte de 1879.

Le Budget proposé par MM. les Questeurs pour l'exercice 1881 a fait l'objet d'un examen minutieux; votre commission s'est fait donner toutes les explications concernant la prévision des dépenses nécessitées en 1881 par l'enquête scolaire; il a été décidé que ce Budget doit être considéré comme se composant d'articles distincts qui ne peuvent être sujets à aucun transfert.

La commission de comptabilité a l'honneur de vous proposer, Messieurs, l'adoption du compte de 1878, ainsi que le projet de Budget pour 1881.

*Le Rapporteur,*  
G. WASHER.

*Le Président,*  
J. DESCAMPS.



## ANNEXE.

## PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1881.

ARTICLES.	LITTÉRAS.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ALLOUÉS pour 1880.		CRÉDITS PROPOSÉS pour 1881.		CRÉDITS ADOPTÉS par la commission de comptabilité.			
			Ordinaires	Ex- traordinaires	Ordinaires	Ex- traordinaires	Ordinaires	Ex- traordinaires		
Unique.	A	Indemnité des Représentants . . .	500,000	»	500,000	»	500,000	»	»	<p>(<sup>1</sup>) Dont 11,000 francs pour les revisiteurs de sténographie et 2,000 francs pour payer les remplaçants éventuels de sténographes absents pour cause légitime.</p> <p>(<sup>2</sup>) Majoré de 1,065 francs à cause de la seconde augmentation des petits traitements accordés par le Bureau — Le chiffre demandé serait encore plus fort, si plusieurs décès et démissions n'avaient réduit certains traitements du maximum au minimum.</p> <p>(<sup>3</sup>) Augmenté de 2,700 francs à cause de la seconde augmentation des salaires votés par le Bureau, et de la nomination d'un aide boute-feu et d'une balayeuse supplémentaires.</p> <p>(<sup>4</sup>) Diminué de 5,000 francs, la publication de l'ouvrage <i>Histoire parlementaire de la Belgique de 1830 à 1880</i>, par M. Hymans, étant terminée.</p> <p>(<sup>5</sup>) Diminué de 5,000 francs, le chiffre de 45,000 francs paraissant devoir suffire aux impressions.</p> <p>(<sup>6</sup>) Augmenté de 46,104 francs à cause de l'insuffisance du dernier crédit à ce litre.</p> <p>(<sup>7</sup>) L'indemnité des employés de ce service est de 4,500 francs par mois de session. La Questure doit établir des chiffres en prévision d'une session de dix mois. La Questure y ajoute 1,000 francs pour payer à M. Solvay l'indemnité qui lui a été accordée par le Bureau pour remplacer M. Dubosch en congé pour cause de santé (2 mois en 1881).</p> <p>(<sup>8</sup>) Somme demandée par la Commission d'enquête scolaire pour subvenir à ses besoins pendant l'exercice 1881. Cette somme est répétée comme il suit :</p> <p>I. Personnel et frais de traduction calculés à raison de 5,000 francs par mois . . . . . 60,000</p> <p>II. Frais d'enquête calculés à raison de 3,000 fr . . . . . 56,000</p> <p>III. Impressions et fournitures à raison de 500 frs par mois . . . . . 6,000</p> <p>IV. Quatre mois d'indemnités aux membres de la Commission pendant l'intervalle des sessions . . . . . 42,800</p> <p>V. Dépenses imprévues . . . . . 5,200</p> <p>VI. Frais d'impression, de publication, ainsi de composés</p> <p>a) Impression, dans le format des documents de la Chambre, des travaux de la commission d'enquête . . . . . fr 29,831</p> <p>b) Impression des susdits travaux dans les <i>Annales parlementaires</i> et dans le compte rendu analytique . . . . . 200,000</p> <p>— 229,831</p> <p>Ces impressions ont été ordonnées par la Chambre dans sa séance du 10 de cembre 1880, sur la proposition de M. Couvreur, président de la Commission d'enquête scolaire</p>
	B	Traitement du greffier. . . . .	12,000	»	12,000	»	12,000	»	»	
	C	Traitement du chef du service sténographique et des sténographes. . . . .	51,400	»	57,000	»	57,000	»	( <sup>1</sup> ) 15,000	
	D	Traitement des employés. . . . .	70,500	»	71,565	»	71,565	»	( <sup>2</sup> )	
	E	Salaires des gens de service . . . .	8,400	»	11,100	»	11,100	»	( <sup>3</sup> )	
	F	Achat de livres et de documents utiles aux travaux de la Chambre; abonnements aux journaux et revues; traductions; reliures . . .	20,000	»	20,000	»	20,000	»	( <sup>4</sup> )	
	G	Impressions pour le service de la Chambre . . . . .	50,000	»	45,000	»	45,000	»	( <sup>5</sup> )	
	H	Fournitures de bureau, chauffage, éclairage, ameublement, entretien des bâtiments, menues dépenses . . . . .	48,900	»	95,004	»	95,004	»	( <sup>6</sup> )	
	I	Compte rendu analytique des discussions de la Chambre. . . . .	50,000	»	46,000	»	46,000	»	( <sup>7</sup> )	
	J	Enquête scolaire ordonnée par la Chambre . . . . .	»	»	579,531	»	579,531	»	( <sup>8</sup> )	
									(Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice pourront être transférés d'un littéra à l'autre de l'article unique du Budget, la Questure rendra compte des transferts à la Commission de comptabilité)	
		TOTAUX . . . . .	791,000	»	857,469	»	857,469	»	592,531	
			810,000	»	1,250,000	»	1,250,000	»		

TOTAL fr 379,831